Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/25/2025

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom de la matière : AROGUARD REPLACE REFILL AND BATTERY EVERY 30

DAYS 0XXXX-000

Numéro de la matière : 00000000001048287

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Zep Inc.

Adresse : 11627 - 178 Street

Edmonton, Alberta T5S 1N6

Canada

Téléphone : Services de conformité - 877-428-9937

Numéros d'appel d'urgence

Pour toute information sur la : Services de conformité - 877-428-9937

fiche technique

Pour toute urgence médicale : Numéro gratuit 877-541-2016 - Tous les appels sont

enregistrés

Pour toute urgence liée au : CHEMTREC: 800-424-9300 - Tous les appels sont

transport enregistrés.

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

| Aspect | liquide | |
|---------|-----------------|--|
| Couleur | jaune clair | |
| Odeur | caractéristique | |

Classification SGH

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4
Irritation cutanée : Catégorie 2
Irritation oculaire : Catégorie 2A
Sensibilisation cutanée : Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/25/2025

Pictogrammes de danger

Point d'exclamation

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : **Prévention**:

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/

brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas

sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection/ un équipement de

protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P312 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver

abondamment à l'eau.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter

un médecin.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un

médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver

avant réutilisation.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination

conformément à la réglementation locale.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants dangereux

| Nom Chimique | NoCAS | Concentration [%] |
|------------------------------------|----------|-------------------|
| benzoate de benzyle | 120-51-4 | >= 30 - < 60 |
| acétate de 2-tert-butylcyclohexyle | 88-41-5 | >= 5 - < 10 |
| linalol | 78-70-6 | >= 1 - < 5 |

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/25/2025

| 2-Isobutyl-4-méthyltétrahydro-2H-pyran-4-ol | 63500-71-0 | >= 1 - < 5 |
|---|------------|--------------|
| salicylate de benzyle | 118-58-1 | >= 1 - < 5 |
| undécane-4-olide | 104-67-6 | >= 1 - < 5 |
| 7-hydroxycitronellal | 107-75-5 | >= 1 - < 5 |
| citronellol | 106-22-9 | >= 1 - < 5 |
| 2-phényléthanol | 60-12-8 | >= 1 - < 5 |
| p-menth-1-ène-8-ol | 98-55-5 | >= 1 - < 5 |
| 3-p-cuményl-2-méthylpropionaldéhyde | 103-95-7 | >= 1 - < 5 |
| butyrate d'α,α-diméthylphénéthyle | 10094-34-5 | >= 1 - < 5 |
| α-hexylcinnamaldéhyde | 101-86-0 | >= 0.1 - < 1 |
| Terpènes et terpénoïdes de l'essence d'orange | 68647-72-3 | >= 0.1 - < 1 |
| douce | | |

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Mesures d'hygiène :

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Couleur : jaune clair
Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : Non applicable

Point de fusion/point de

congélation

: Donnée non disponible

Point d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : > 93.3 °C

Méthode: TCC

Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/25/2025 Version 1.1

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité : 0.993 - 1.013 g/cm3 (25 °C)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : insoluble

Solubilité dans d'autres

solvants

: non déterminé

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets potentiels sur la santé

Cancérogénicité:

IARC Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

> plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par

IARC.

ACGIH Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène ni comme cancérigène possible par ACGIH.

Toxicité aiguë

orale

Produit:

Toxicité aiguë par voie

: Estimation de la toxicité aiguë : 1,308 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

acétate de 2-tert-butylcyclohexyle:

orale

Toxicité aiguë par voie : DL50 oral Rat: 4,600 mg/kg

: DL50 dermal Lapin: > 5,000 mg/kg Toxicité aiguë par voie

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/25/2025

cutanée

salicylate de benzyle:

Toxicité aiguë par voie : DL50 oral Rat: 2,227 mg/kg

orale

2-phényléthanol:

Toxicité aiguë par voie : DL50 oral Rat: 1,790 mg/kg

orale

Toxicité aiguë par voie : DL50 dermal Lapin: 806 mg/kg

cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Donnée non disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

salicylate de benzyle:

Classification: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

7-hydroxycitronellal:

Classification: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

citronellol:

Classification: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

butyrate d'α,α-diméthylphénéthyle:

Classification: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

α-hexylcinnamaldéhyde:

Classification: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Terpènes et terpénoïdes de l'essence d'orange douce:

Classification: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/25/2025

Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Coefficient de partage: n- : Remarques: Donnée non disponible

octanol/eau Composants:

benzoate de benzyle :

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

linalol:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

salicylate de benzyle :

Coefficient de partage: n-

octanol/eau citronellol:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

2-phényléthanol:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

p-menth-1-ène-8-ol:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

α-hexylcinnamaldéhyde :

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: 4.686

: log Pow: 4

: log Pow: 2.84 (25 °C)

: log Pow: 4 (35 °C)

: log Pow: 3.41

: log Pow: 1.36

: log Pow: 2.98

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Version 1.1

LIS

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 04/25/2025

Méthodes d'élimination

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transportation Regulation (TDG) / Règlement Pour Le Transport (TMD): (Canada): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES DANGEREUSES

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IMDG (Vessel): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES DANGEREUSES

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Cargo Air): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES DANGEREUSES

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Passenger Air): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES DANGEREUSES

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: 49 CFR (USA): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES DANGEREUSES

Ce produit, tel que livré au consommateur, est conforme aux exigences d'emballage pour l'expédition par transport routier en vertu de la réglementation canadienne sur le Transport des marchandises dangereuses. Les autres classifications relatives au transport indiquées ci-dessus le sont uniquement à titre de référence et ne garantissent pas que l'emballage convient à l'expédition du produit en vertu de ces autres réglementations du transport.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Ce produit a été classifié conformément aux critères de risque du RPD et la FS contient tous les renseignements qu'exige le RPD

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Version 1.1 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/25/2025

TSCA Dans l'inventaire TSCA

Pour de plus amples renseignements sur le type de notification exigé pour d'autres régions, veuillez communiquer avec le groupe réglementaire du fabricant.

Légende applicable aux acronymes d'inventaire et aux zones de validité :

TSCA (USA), LIS (Canada), LES (Canada)

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

WHMIS - GHS information sur l'étiquette:

Pictogrammes de danger

Point

d'exclamation

Mention d'avertissement Mentions de danger

Conseils de prudence

Attention:

 Nocif en cas d'ingestion. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

Prévention: Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Se laver la peau soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention: EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Elimination: Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

| Version: | 1.1 | |
|--------------------|------------|--|
| Date de révision: | 10/01/2023 | |
| Date d'impression: | 04/25/2025 | |

Nous croyons que les présentes affirmations, informations techniques et recommandations sont fiables, mais elles sont fournies sans garantie d'aucune sorte. Les informations de ce document s'appliquent à ce composant spécifique tel que fourni. Elles peuvent ne pas être valides pour ce matériel si celui-ci est utilisé en combinaison avec n'importe quel autre composant. Il incombe à l'utilisateur de mener ses propres recherches pour déterminer la pertinence et l'applicabilité des informations fournies dans le cadre de ses besoins particuliers. La présente fiche technique a été élaborée par l'organisme des services de conformité désigné pour ce fabricant, fournisseur ou distributeur.